

Nomination des représentantes et représentants pour l'année scolaire 2019-2020

Ce comité a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et aux élèves HDAA, au niveau de l'école, notamment sur les besoins de l'école en rapport avec ces élèves et sur l'organisation des services [clause 8-9.05 D) de l'Entente nationale].

Ses membres sont désignés par le CPEPE à la suite d'une consultation des membres en Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement. C'est donc la personne responsable du CPEPE qui doit signer le présent formulaire pour attester la nomination des trois membres de ce comité.

Les membres de ce comité devront se référer au Mode d'emploi sur le CEEREHDA, disponible dans le site et dont copie est insérée au cahier des Fiches syndicales.

Dès que les représentantes ou représentants sont désignés, transmettre ce formulaire à l'Alliance, par courriel à l'adresse registraire@alliancedesprofs.qc.ca.

REPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, SVP.

Établissement:

Direction:

Nombre de membres en poste dans l'établissement:

Les enseignantes et les enseignants de l'établissement seront représentés au Comité-école pour les élèves à risque et HDAA par:

1. Nom :

N° de matricule : Tél. à domicile :

Adresse courriel personnelle :

2. Nom :

N° de matricule : Tél. à domicile :

Adresse courriel personnelle :

3. Nom :

N° de matricule : Tél. à domicile :

Adresse courriel personnelle :

Nom de la personne responsable du CPEPE qui transmet le présent formulaire :

.....

Date :